



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2022

### COMPTE-RENDU

Le 27 janvier 2022 à 20h15, le Conseil Municipal de la commune de Revonnas s'est réuni à la salle du conseil en mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, le Maire.

**Date de la convocation :** 21 janvier 2022

**PRÉSENTS :** Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND et Messieurs Philippe BENMERGUI, Aurélien BEYEKLIAN, Yoann LEVÊQUE, Thibaut MARTINEZ et Patrick ROCHE.

**RETARDAIRE :** Mme Marie-Aude DABOUT.

**ABSENTS EXCUSÉS avec pouvoir :** Madame Amandine DARBON (pouvoir à Mr Aurélien BEYEKLIAN), Mme Françoise

DUSSUC (pouvoir à Mr Patrick ROCHE), Mme Isabelle ROUTHIAU (pouvoir à Mr Thibaut MARTINEZ), Mme Hélène TESTARD (pouvoir à Mme Nathalie BERTRAND) et Monsieur Yoann VIOLLET (pouvoir à Mme Florence BERGER)

**ABSENTS :** Messieurs Marc BUISSON et Pascal MORIER.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mr Thibaut MARTINEZ

\*\*\*\*\*

#### ORDRE DU JOUR :

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Election du 3<sup>ème</sup> adjoint (représentation GBA, responsable de commission, ...)</li><li>➤ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2021</li><li>➤ Autorisation du conseil municipal au maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Signature d'un avenant à la convention @CTES</li><li>➤ Administration Générale</li><li>➤ Dossiers d'urbanisme</li><li>➤ Travail des commissions</li><li>➤ Questions diverses</li></ul> |
|--|--|

\*\*\*\*\*

#### I. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal :

Le compte-rendu du 16 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

#### II. Délibérations :

Le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

##### **1. Signature d'un avenant à la convention @CTES :**

Par courrier du 21 décembre 2021, la préfecture demande à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant pour télétransmettre les actes de la commande publiques via l'application @CTES. L'envoi dématérialisé au représentant de l'Etat des actes de commande publique et des documents de procédures afférents se fera dans la continuité de la réforme du droit de la commande publique entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2016 et permettra aux agents de la préfecture un suivi et un contrôle de légalité efficace.

La commune de Revonnas ne doit signer qu'un avenant car elle est déjà raccordée à l'application @CTES. Cet avenant ne concerne que la commande publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Valide** la télétransmission des actes de la commande publique
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention @CTES avec la préfecture

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

**2. Autorisation du conseil municipal au maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget :**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions prévues par l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre :

*« ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

*Les crédits correspondants [...] sont inscrits au budget lors de son adoption. »*

Arrivée de Mme Marie-Aude DABOUT.

Il est proposé au conseil municipal, dans l'attente de l'adoption du prochain budget, d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2021 (hors chapitre 16 : Remboursement d'emprunts).

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré,

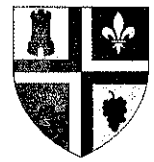
**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2022, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

**PRÉCISE** le montant et l'affectation des dépenses d'investissement concernées :

Budget	Chapitre	Désignation chapitre	Article	Article en M57	Budget primitif exercice précédent	Montant maximum (25 %)
Principal	20	Immobilisations incorporelles	202-203-2031-205-2051	203-2051	88 000.00 €	22 000.00 €
Principal	21	Immobilisation corporelles	211-213-2131-21311-21312-21318-2151-2153-21534-2156-21568-2157-21578-2158-2183-2184-2188	2111-2113-2131-2188-2184-2158-2157-2156-21538-	166 547.48 €	41 636.87 €
Principal	23	Immobilisations encours	2313	231	625 000.00 €	156 250.00 €

**PRÉCISE** que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2022, aux opérations prévues.

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0



### 3. Election du 3<sup>ème</sup> adjoint :

Suite à la démission de Monsieur Pascal MORIER par courrier en préfecture, il est nécessaire de choisir un 3<sup>ème</sup> adjoint soit par élection, soit en reprenant l' élu ayant obtenu le plus de voix à l' élection municipale c' est-à-dire par ordre de score : Mme Françoise DUSSUC puis Mme Isabelle ROUTHIAU puis Mme Héléne TESTARD puis Mme Nathalie BERTRAND puis Mr Yoann VIOLETT, ...

La personne élue sera nommée à la conférence Sud Revermont.

Cela entrainera une réorganisation des responsables des commissions municipales mais aussi de l' organisation interne des commissions municipales.

Monsieur le Maire, Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint et Madame la 2<sup>ème</sup> adjointe vous proposent :

- ✓ De voter à main levée pour élire Monsieur Yoann VIOLETT au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint
- ✓ D' acter la nouvelle organisation ci-jointe des responsables des commissions municipales mais aussi de l' organisation interne des commissions municipales.

INTITULE DES COMMISSION	MISSIONS	RESPONSABLE	ELUS							
1. Finances fiscalités (tous les élus)	BP - PPI - SUBVENTION ASSO/FINANCIER CCID - TAXES	Thibaut MARTINEZ	Aurélien BEYEKLIAN	Marie Aude DABOUT	Florence BERGER					
2. Affaires sociales/perso/collaires	ECOLE - CANTINE - GARDERIE	Florence BERGER	Amandine DARBON	Yoan LEVEQUE	Thibaut MARTINEZ	Yoann VIOLETT	Isabelle ROUTHIAU			
3. Information et communication	BULLETIN - VCEUX - SITE INTERNET - PANNEAU POCKET	Amandine DARBON	Nathalie BERTRAND	Héléne TESTARD	Aurélien BEYEKLIAN	Yoann VIOLETT				
4. Voirie- Urbanisme (groupe de travail)	URBANISME (PLU - CU - DIA-PCDP...)		Yoann VIOLETT	Marie Aude DABOUT	Françoise DUSSUC					Marc BUISSON
5. Bâtiment - Voirie	BATIMENTS (Petits, moyens et gros travaux - Maintenance - Assurances) VOIRIE communautaire (GBA) - voirie communale SECURISATION des carrefours et les entrées de village ECLAIRAGE public (SIEA) INFORMATIQUE/TELEPHONE (Contrats, ...)		Yoann VIOLETT	Aurélien BEYEKLIAN	Philippe BENMERGUI	Yoann LEVEQUE	Françoise DUSSUC	Isabelle ROUTHIAU	Philippe BENMERGUI	Marc BUISSON
6. Cadre de Vie / Associations / Fleurissement	FLEURISSEMENT CMJ LIEN AVEC LES ASSOCIATIONS (contact - repas des aînés/collis...) DEVELOPPEMENT DURABLE (GBA et plus largement)	Héléne TESTARD	Nathalie BERTRAND	Françoise DUSSUC	Amandine DARBON	Florence BERGER	Isabelle ROUTHIAU	Thibaut MARTINEZ	Philippe BENMERGUI	Marc BUISSON
7. Affouage / bois / onf / chemin Assainissement et EP	SENTIERS communal / Italis on GBA / voie verte - AFFOUAGISTE - LIMON s'entretient au village FOSSE (entretien et création) - Gestion forêt - lien assoc chasseurs / randonnée ASSAINISSEMENT et eaux pluviales	Yoann LEVEQUE	Isabelle ROUTHIAU	Nathalie BERTRAND						

La commission Urbanisme deviendrait un groupe de travail, la commission Bâtiment-voirie deviendrait une même commission ayant comme responsable Mr Yoann VIOLETT. C' est une proposition qui sera testée sur les mois à venir, avec possibilité de rebasculer des charges de travail d' une commission à une autre car la répartition est parfois très inégale.

Il faut absolument que les responsables de commission délèguent dès qu' ils sentent que le travail est trop conséquent.

Mr Aurélien BEYEKLIAN demande si une autre personne souhaitait devenir 3<sup>ème</sup> adjoint, si Mr Yoann VIOLETT a accepté cette proposition et pourquoi ce lien entre le poste de 3<sup>ème</sup> adjoint et le responsable de la commission bâtiments.

Monsieur le Maire évoque que le lien entre le poste de 3<sup>ème</sup> adjoint et le responsable de la commission bâtiments n' a rien d' obligatoire, ni d' officiel mais que cette commission gérant la rénovation de la salle polyvalente, un dossier conséquent, lui semble normal qu' elle soit gérée par un adjoint, que cela reprend les choix qui ont été faits lors de la constitution de la liste électorale aux dernières municipales.

Madame Marie-Aude DABOUT et Messieurs Philippe BENMERGUI et Aurélien BEYEKLIAN se raccrochent à la commission Affouage-Bois-ONF-Chemin-Assainissement et EP.

Madame Florence BERGER souhaite participer à la commission Bâtiments-Voirie. Monsieur Philippe BENMERGUI ne souhaite plus faire partie de la commission Cadre de vie-Associations-Fleurissement.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Proclame** Monsieur Yoann VIOLETT Troisième Adjoint, en obtenant la majorité absolue,
- **Acte** la nouvelle organisation ci-jointe des responsables des commissions municipales mais aussi de l'organisation interne des commissions municipales après les demandes de modification.

INTITULE DES COMMISSIONS	MISSIONS	RESPONSABLE	ELUS							
			Aurélien BEYEKLIAN	Marie-Aude DABOUT	Florence BERGER	Yoann VIOLETTE	Isabelle ROUTHIAU			
1 Finances fiscalités (tous les élus)	BP - PPI - SUBVENTION ASSO-FINANÇEUR CDD - TAXES	Thibaut MARTINEZ								
2 Affaires sociales/parcours	ECOLE - CANTINE - GARDERIE	Florence BERGER	Amandine DARBON	Yoan LEVÊQUE	Thibaut MARTINEZ	Yoann VIOLETTE	Isabelle ROUTHIAU			
3 Information et communication	BULLETIN - VŒUX - SITE INTERNET - PANNEAU POCKET	Amandine DARBON	Nathalie BERTRAND	Hélène TESTARD	Aurélien BEYEKLIAN	Yoann VIOLETTE				
4 Urbanisme (groupe de travail)	URBANISME (PLU - CU - DIA-PC-DP...)	Patrick ROCHE	Yoann VIOLETTE	Marie-Aude DABOUT	Françoise DUSSUC	Marc BUISSON				
5 Bâtiment - Voirie	BÂTIMENTS (Petits, moyens et gros travaux - Maintenance - Assurances) VOIRIE communautaire (GBA) - voirie communale SECURISATION des carrefours et les entrées de village ECLAIRAGE publique (SIEA) INFORMATIQUE/TELEPHONIE (Contrats, ...)	Yoann VIOLETTE	Florence BERGER	Aurélien BEYEKLIAN	Philippe BENMERGUI	Yoann LEVÊQUE	Françoise DUSSUC	Isabelle ROUTHIAU	Marc BUISSON	
6 Cadre de Vie / Associations / Fleurissement	FLEURISSEMENT CMJ LIEN AVEC LES ASSOCIATIONS (contact - repas des aînés/collis...) DEVELOPPEMENT DURABLE (GBA et plus largement)	Hélène TESTARD	Nathalie BERTRAND	Françoise DUSSUC	Amandine DARBON	Florence BERGER	Isabelle ROUTHIAU	Thibaut MARTINEZ	Marc BUISSON	
7 Affouage / bois/ont/chemin Assainissement et EP	SENTIERS(communal / liaison GBA/voie verte - AFFOUAGISTE - LIAISON sentier au village FOSSE (entretien et création) - Gestion forêt - lien assoc chasseur /randonnée ASSAINISSEMENT et eaux pluviales	Yoann LEVÊQUE	Isabelle ROUTHIAU	Nathalie BERTRAND	Marie-Aude DABOUT	Aurélien BEYEKLIAN	Philippe BENMERGUI			

Vote : Pour : 12 Contre : 1 Abstention : 0

### III. Administration générale :

#### ▪ Personnel

- Tous les personnels ont eu le versement de la prime inflation lors du versement de leur salaire de janvier 2022. Cette prime est de 100 €.
- Mme Corinne DURAND a été prolongé jusqu'au 8 mars 2022 inclus et est toujours remplacée par Mme Linda ERKAN.
- Le Centre de Gestion de l'Ain a transmis à la commune des arrêtés portant reclassement et bonification d'ancienneté d'un an pour certains agents. Cela a ou va favoriser un avancement d'échelon dans l'année 2022.
- Le secrétariat de mairie accueillera du 15 au 26 février 2022 une stagiaire en BTS Compta-gestion 1<sup>ère</sup> année

### IV. Dossiers d'urbanisme :

#### \* Certificats d'urbanisme :

Un CUa 21D0032 a été déposé par Maître Matthieu ADRIEN pour la vente BROODTHEARS/MYERS – 29 Rue de la Tour Deaul – Parcelles B113 – B 875 (1306 m2)

#### \* Déclaration Préalable :

Une DP22B0001 a été déposée par Mr Antoine CICERALE pour la construction d'un bâtiment de rangement – 195 Route de Montagnat - Parcelles ZB 279 – ZB 281 (965 m2)

Une DP22B0002 a été déposée par Mr Sébastien THOLAS pour la construction d'une piscine et d'une terrasse autour – 52 Impasse des Genévriers - Parcelle ZA 309 (870 m2)

Une DP22B0003 a été déposée par Mr Mickaël WETZEL pour la construction d'un abri jardin – 127 Chemin sous marchand - Parcelle ZB 326 (772 m2)



\* Permis de construire :

Un PC 21D17 a été déposé par la commune de Revonnas pour les travaux sur construction existante de la salle polyvalente – 48 Chemin de la Bessonnière – Parcelle ZB 222 pp (3397 m2).

Un PC 21D18 a été déposé par Monsieur Foued BOUGHANMI pour une construction nouvelle avec piscine – Chemin de la Bessonnière – Le Clos Marchand Lot 4 - Parcelle ZB 239 (890 m2).

Un PC 22B01 a été déposé par Monsieur Yann VENIERE pour la construction d'un hangar de stockage avec panneaux photovoltaïques – Terre de Seillon – Parcelles ZH 17 – ZH 16 (10180 m2).

\* Déclaration d'intention d'aliéner :

Une DIA a été déposée par Maître Marc ETIEVANT pour la vente CICERALE/STABILE-BOYARD – 195 Route de Montagnat – Parcelles ZB 279 – ZB 281 (965 m2).

Une DIA a été déposée par Maître Matthieu ADRIEN pour la vente BROODTHEARS/MYERS – 29 Rue de la Tour Deaul – Parcelles B113 – B875 (1306 m2).

**Le Conseil Municipal ne préempte pas sur ces biens.**

**V. Travail des commissions :**

\* Finances – Fiscalité :

Ce point est présenté par Mr Thibaut MARTINEZ

- Mr Thibaut MARTINEZ expose le plan pluriannuel ainsi qu'un rapide point sur la préparation budgétaire 2022 réalisé lors de la commission Finances du 8 janvier dernier.
- Présentation des besoins des associations. Les demandes sont surtout de la part des associations extérieures et des associations médiatisées (les Restos du cœur, la croix rouge, ...). Un courrier sera adressé semaine prochaine à toutes les associations de la commune par la commission Cadre de vie afin de connaître leurs projets et leurs besoins

Prochaine réunion le lundi 31 janvier 2022 à 18h30 en mairie afin de préparer les dépenses et recettes d'investissement pour le budget 2022.

\* Affaires scolaires

Ce point est présenté par Mme Florence BERGER

- *Présentation du questionnaire pour le paiement de la garderie en CESU et la proposition de cantine à 1 €, 2€ et 3€.*
- Demande de Devis pour remplacer le frigidaire de la cantine pour accueillir les nouveaux bacs gastro
- Remplacement le lundi 31/01 et mardi 1<sup>er</sup>/02/2022 par Mr Yoann LEVEQUE de Mme Emeline ESPADE en arrêt pour COVID

\* Information et communication

Ce point est présenté par Monsieur Patrick ROCHE

- *Bulletin municipal*

Des retours très positifs

- *Lettre de printemps*

Le travail réalisé par la commission Finances qui confronte Compte Administratif et Compte de Gestion 2021 va permettre d'alimenter la lettre de printemps.

\* Voirie – urbanisme :

Ce point est présenté par Mr Patrick ROCHE

- *Passage d'une caméra cours VUITTON*

Mme DEMAIMAY, responsable secteur assainissement de Grand Bourg Agglomération (GBA), est venue faire des repérages. La finalisation de l'étude est prévue pour bientôt.

- *OAP Clos VUITTON*

Le travail avec le bureau d'études et Mr Vincent HYVERNAT, Directeur des Autorisations du Droit des Sols à Grand Bourg Agglomération, se poursuit.

- *Les Condamines*

Le projet d'étude hydraulique du bassin versant avance. Une date de rencontre avec le bureau d'étude et le service voirie du grand bourg agglomération est prévue le 8 février à 9h30 en mairie.

- *La Montagne Noire*

Les travaux sont quasiment finis. Il reste à réaliser le goudron sur la tranchée du réseau nouvellement installé.

\* Bâtiments :

Ce point est présenté par Mr Patrick ROCHE

- *Salle polyvalente*

Suite à des demandes précises faites par la commune au maître d'œuvres Archibulle, une rencontre est prévue le 4 février 2022.

La région n'a toujours pas répondu à la demande de subvention de la commune même après plusieurs sollicitations. Le souci est le changement en cours des demandes de subvention régionale.

\* Cadre de vie – Associations – Fleurissement :

Ce point est présenté par Mr Patrick ROCHE

- *CMJ :*

L'ordre du jour du prochain CMJ a été défini et la convocation a été adressée à chaque conseiller. Un groupe travaillera avec Mr Sébastien JOUNOT sur les gestes des premiers secours et un autre visitera les bâtiments communaux afin de pouvoir définir un lieu de rencontre.

- *Repas des aînés*

Monsieur le Maire précise que les colis concernent les personnes de 75 ans et +, n'ayant pas participé au repas.

- *Les associations*

Un courrier ou mail sera adressé, avec un petit dossier, à chaque association de la commune pour qu'elle puisse si elle le souhaite faire une demande de subvention qui sera étudiée par la commission Finances pour l'année 2022.

\* Affouage – Bois – O.N.F – Chemins :

Ce point est présenté par Mr Patrick ROCHE

- *Liaison voies douces :*

Prochaine rencontre avec la commune de JOURNANS le 17/02/2022.

VI. Questions diverses :

✓ FIPDR : Fonds d'aide à la prévention de la délinquance pour la Sécurisation de l'école : Vidéophone + alarme attentat, Vidéo de surveillance – C'est un nouveau plan d'aide, voir ce qui est possible pour l'école.

✓ Il faut se pencher sur les subventions possibles afin d'établir le budget investissement 2022 (CAR 2 et DETR)



- ✓ Grand Bourg Agglomération a le projet d'acheter le bâtiment du Crédit Agricole Kennedy pour installer tous ses services.
- ✓ Le marché voirie de Grand Bourg Agglomération a été déclaré infructueux. GBA doit recommencer les sollicitations. Cependant si des travaux urgents doivent être réalisés des solutions seront mises en place.
- ✓ AMI SEQUOIA  
GBA propose aux communes de les aider à maîtriser les consommations d'énergie de leurs bâtiments publics. Ce dispositif est porté à l'échelle départementale par le SIEA qui s'appuie sur les EPCI pour assurer la coordination avec les communes. Le SIEA et L'ALEC AIN (Agence Locale de l'Energie et du Climat) assurent l'animation territoriale.

Le dispositif « économe de flux », c'est à dire la mutualisation d'un énergéticien pour les communes, est soutenu financièrement par l'AMI SEQUOIA et par le programme européen LEADER. Le coût global du poste, harmonisé entre les 2 structures animatrices « SIEA et ALEC » sera facturé 1.66 € x 917 habitants aux EPCI.

La participation pour l'ensemble des communes est de 0.33 € x 917 habitants = 311 € / an sur 2 ans et 11 mois.

Cela comprend une étude technique (audits et stratégie PPI des bâtiments de + de 1000 m<sup>2</sup>), outils numériques de monitoring, maîtrise d'œuvre (étude thermique par un BE en phase programme/APS/APD/PRO ou AMO).

La demande de GBA est un engagement ou pas, par retour de courrier avant le 31 janvier 2022. Une délibération sera à prendre avant le 31 mars 2022. Si c'est le choix du conseil municipal, dans la délibération, le nom d'un élu référent devra être mentionné ainsi que le nom d'un agent référent.

Avec la rénovation de la salle polyvalente, le conseil municipal ne voit pas l'intérêt de s'inscrire dans ce processus pour le moment.

**La séance est levée à 22h40**

**Le prochain conseil municipal  
est fixé  
au 3 mars 2022  
à 20h15**

Le Maire  
  
Patrice Roche  